



# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

## Fédération Française des Échecs

### Comité directeur du 23 septembre 2017

#### Compte-rendu

*Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Françoise Ringot (trésorière adjointe), Matthieu Vieira (secrétaire), Margaux Lefevre (secrétaire adjointe), Jean-Luc Lurvois.*

*Excusés : Bernard Fourche (vice-président), Didier Pascal (trésorier), Matthieu Bissières, Michel Bolis, Yves Guillaume, Patrick Lamouille, Thierry Paris, Sylvain Wlassewitch.*

*Absents : Martine Platret.*

*Invités : Christian Culty (pdt comité 26), Guy Fanget (pdt comité 07), Jean-Claude Grimaud (pdt comité 03).*

#### I. Actualités

Les salariés de la fédération ont cessé leur mouvement de grève il y a une semaine. Céline Lagadic n'a pas été réintégrée et Georges Bellet fait part de son inquiétude face au risque d'une condamnation aux Prud'hommes et les pénalités financières qui pourraient en découler.

Au niveau statutaire, il a été annoncé lors du séminaire des présidents de ligue que tous les comités devront adopter les statuts types de la FFE en 2018.

Au niveau financier, Didier Pascal n'a pas encore reçu tous les RIB des différents CDJE. De plus, avec la grève à la fédération, la dernière part des licences a été versée tardivement. Il espère pouvoir solder le reste des reversements aux comités à la fin du mois. Guy Fanget s'excuse, car il fait partie des comités concernés, expliquant qu'il a eu beaucoup de problèmes pour mettre à jour les informations de son comité auprès de la préfecture : il demande de ne pas verser d'argent pour le moment car son comité va changer de banque.

Georges Bellet est toujours sans nouvelle de la région en ce qui concerne une convention pluriannuelle qui amènerait une subvention. De celle-ci dépendra l'octroi d'une aide aux tournois « intermédiaires » comme prévu au budget prévisionnel voté en janvier dernier.

À ce propos, Guy Fanget aimerait qu'il soit donné une chance aux tournois qui démarrent dans des zones « blanches » et que les aides aux tournois ne soient pas réservées qu'aux « gros » tournois. Françoise Ringot est d'accord à condition que le tournoi qui se crée ne soit pas organisé en même qu'un tournoi existant. Matthieu Vieira rebondit sur ce point, indiquant qu'il aimerait que soient déterminés des critères objectifs permettant de classer les tournois et de leur attribuer une aide afin d'éviter toute forme de favoritisme. Il essaiera de préparer un tel document pour le prochain comité directeur.

## II. Compétitions

Thierry Delelis-Fanien présente les différents groupes de Nationale IV et le débat s'oriente rapidement sur les règlements de montée/descente entre Nationale IV et Nationale V. Il est acté que le 8<sup>e</sup> de chaque groupe de Nationale IV est relégué et que le 1<sup>er</sup> de chaque groupe de Nationale V est promu. Le débat s'installe pour savoir si en cas de refus, on repêche le 8<sup>e</sup> ou si la place est proposée au 2<sup>e</sup> du groupe de N5. Il est finalement décidé que si un 1<sup>er</sup> refuse sa montée, la place reviendra au 2<sup>e</sup> du même groupe. En cas de refus, le meilleur 8<sup>e</sup> des groupes de Nationale IV sera repêché, et ainsi de suite.

Étant donné l'étendue de la ligue, il apparaît nécessaire d'organiser les phases ligue des coupes en deux zones géographiques pour ne pas décourager la participation des équipes à cause d'une trop grande distance. Après débat, le comité directeur fixe ainsi la répartition des zones :

- Auvergne-Rhône-Alpes Est : Ain, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie ;
- Auvergne-Rhône-Alpes Ouest : Allier, Ardèche, Cantal, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône.

En effet, il apparaît que placer le Rhône dans la zone Est (pour avoir un nombre égal de départements) dans chaque zone déséquilibrerait les zones en termes de nombre d'équipes au vu de la participation l'an dernier. Des ajustements seront possibles sur décision de la Commission Technique Régionale en fonction du nombre d'équipes inscrites. La répartition des équipes en phase ligue de la Coupe Loubatière est quant à elle gérée directement par Jacques Dupont, directeur de la coupe.

Matthieu Vieira indique qu'il rédigera dans les prochains jours un cahier des charges pour l'organisation des phases ligue des coupes fédérales récapitulant les décisions prises lors du comité directeur de juin. Il est précisé dans ce cadre que pour l'aide à l'organisation du Trophée Roza Lallemand, la ligue versa une aide à concurrence de 200€ sur présentation de justificatifs.

## III. Administratif

Thierry Delelis-Fanien indique qu'il est train de voir auprès d'Érick Mouret de voir pour que les homologations se fassent désormais au nom de toute la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et non plus par ZID. En effet, actuellement, lors d'une demande d'homologation de tournoi, le formulaire sur le site fédéral propose toujours « Homologation demandée à : Auvergne, Dauphiné-Savoie ou Lyonnais ». Cela devrait être corrigé assez rapidement. [Note du rédacteur : ce problème a été résolu le 26 septembre]

La ligue ne s'est pas encore dotée d'un règlement intérieur, et la pertinence d'en avoir paraît faible car beaucoup de dispositions qui étaient dans le règlement intérieur des anciennes ligues sont désormais inscrites directement dans les statuts (nombre de voix aux AG, délai de convocation...). Néanmoins, il est décidé d'en rédiger un pour inscrire deux points principaux : l'exclusion d'un membre du comité directeur après trois absences non justifiées et le reversement de la moitié des part licences aux différents comités départementaux.

Le comité directeur approuve la convocation de l'Assemblée Générale le samedi 20 janvier 2018 à 14h30 à l'Office Municipal des Sports de Sainte-Foy-lès-Lyon. Georges Bellet rappelle aux membres du bureau les différents rapports à préparer.

#### **IV. Championnat de Ligue Jeunes**

Le billet fédéral publié par sur le site de la fédération indique que les Championnats de Normandie Jeunes vont obtenir une dérogation pour que les qualifications se fassent pour l'ensemble de la ligue, et non par ZID. Aussi, Matthieu Vieira demande pourquoi il ne serait pas possible de faire la même demande auprès de la FFE, arguant que c'était la principale raison des votes « contre » au projet de fusion lors du précédent comité directeur. Sylvain Wlassewitch a d'ailleurs posé la même question par courrier électronique. Cette opinion n'est pas celle des présidents des comités d'Ardèche, de Drôme et d'Allier qui préfèrent maintenir des qualifications par ZID afin que les qualifiés viennent de différentes zones géographiques, et ce même si cela peut engendrer des situations où un joueur ne serait pas qualifié alors qu'il finit devant un joueur qualifié. Pour clore ce débat, Georges Bellet indique qu'il a posé la question lors du séminaire des présidents de ligue à Éric Prié, président de la commission technique, et s'est vu objecter un refus ferme : la ligue de Normandie est la seule qui bénéficiera de cette dérogation cette année. Matthieu Vieira insiste : même s'il est favorable à une fusion des championnats et des qualifications, il pense qu'un tel changement doit être décidé par les clubs lors de la prochaine AG et préconise de rester par ZID en 2018. Georges Bellet rappelle que la fusion a été votée lors du dernier comité directeur, ne veut pas refaire le débat éternellement et tient à avancer sur la future organisation.

Le comité directeur examine le règlement proposé, qui est adopté après quelques amendements ; puis il valide la répartition des qualifiés au championnat de ligue pour 2018. Le cahier des charges requiert une plus longue discussion, sur l'hébergement et le choix des arbitres. La nécessité d'avoir un AF2 comme arbitre principal est finalement abrogée. Le choix des arbitres se fera par le comité directeur avec validation de Sylvain Wlassewitch. Georges Bellet pense qu'imposer un hébergement découragera les candidatures et le comité se prononce pour que l'hébergement soit inscrit dans le cahier des charges comme facultatif. Un long débat s'engage enfin sur les horaires et le nombre de jours. Il est décidé de faire sur 4 jours comme dans l'ancienne ligue DSA, en commençant le samedi midi et en finissant le mardi en début d'après-midi, afin que les trajets occasionnent le moins de fatigue possible (ne pas partir trop tôt le premier jour, ni rentrer trop tard le dernier soir). Les poussins et petits-poussins ne joueront que sur trois jours, le samedi, dimanche et lundi, pour éviter aux parents de poser deux jours de congés.

Françoise Ringot pointe qu'au vu du règlement du championnat de France Jeunes, il faut uniformiser les cadences et les départages des phases qualificatives départementales. Il est voté les cadences :

- 30 minutes + 10 secondes/coup pour la catégorie Petits-Poussins ;
- 50 minutes + 10 secondes/coup pour les autres tournois.

Il n'y aura pas de match de départages, Les départages utilisés seront dans l'ordre le Bucholz Tronqué, le Bucholz et le Cumulatif (les mêmes que ceux adoptés dans le règlement du Championnat de Ligue) avec un minimum de sept rondes si possible. De plus, il apparaît que les Petits-Poussins auront lors des championnats départementaux une cadence rapide. D'après les règlements fédéraux, la perte de la partie doit être effective au 3<sup>e</sup> coup illégal et non au premier comme le disent les règlements de la FIDE. Cependant, Matthieu Vieira expose que le règlement fédéral est selon lui mal rédigé et laisse un immense vide juridique dans ses formulations. Il sera donc demandé à la commission technique fédérale une dérogation pour que la perte de la partie se fasse au 2<sup>e</sup> coup illégal (comme en partie lente).

## V. Calendrier

Les membres du comité directeur examinent le calendrier, déjà très chargé. La limite imposée par la fédération pour l'organisation des phases ligue des coupes est le 2 avril. La phase ligue de la Coupe 2000 est fixée au 4 mars. Il est proposé le 11 mars pour la Coupe de la Parité mais Guy Fanget indique que c'est la date de son open à Annonay, déjà inscrite au calendrier sur le site de la ligue. Étant donné le peu de dimanches disponibles, Thierry Delelis-Fanien propose de choisir un samedi mais Françoise Ringot désapprouve car elle trouve que beaucoup de joueurs qui travaillent le samedi apprécient de pouvoir jouer les coupes le dimanche. Finalement il est décidé que la phase ligue de la Coupe de la Parité aura lieu le 25 mars, même si entre « en conflit » avec la phase ligue de la Coupe Loubatière : étant donné que de nombreuses équipes auront été éliminées lors de la phase départementale, ce sera moins problématique.

En ce qui concerne les championnats scolaires, il revient aux trois responsables scolaires (un par académie) de fixer les dates, soit un mercredi après-midi, soit un samedi.

## VI. Points divers

Françoise Ringot demande s'il est possible que les comités aient une page sur le site de la ligue où ils mettraient leurs infos et qui remplacerait les sites des comités. Matthieu Vieira répond qu'il s'agit d'une possibilité, mais que pour lui, la priorité est que tous les comités cessent d'avoir un calendrier individuel et mettent tous leurs événements directement en ligne sur celui de la ligue.

Georges Bellet indique que l'an prochain, il faudra essayer d'organiser des comités directeurs dans des lieux différents afin que ce ne soit pas toujours aux mêmes de se déplacer.

Le président,  
Georges BELLET



Le secrétaire,  
Matthieu VIEIRA

